ARRETE N°09/2024 portant réglementation de la circulation de la RD n° 119 en agglomération

Le Maire de Plassay,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

 ${
m VU}$ la demande de la SEC TP – 3 rue des Varennes – 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE, en date du 15 avril 2024,

VU l'arrêté de voirie n° 24-01884, du Conseil Départemental de la Charente Maritime en date du 19 avril 2024, portant permission de voirie valant autorisation d'entreprendre,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur la Route Départementale n° 119 pendant les **travaux de réparation du tampon descellé – rue de la Poste**

ARRETE

ARTICLE 1: A compter du 2 mai 2024 et pendant la durée des travaux, la circulation sur la RD n° 119 en agglomération, - rue de la Poste - sera interdite à la circulation et le stationnement sera interdit.

A cet effet une déviation de la circulation sera mise en place par les services départementaux et s'effectuera pour les 2 sens par les routes départementales n° 119, 128, et 119 E², pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2: La signalisation au droit du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SEC TP 17770 Saint Hilaire de Villefranche. La personne responsable est Monsieur Richard BOBIN Tél. 06.03.42.59.85.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Plassay et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4:

- Monsieur le Maire de Plassay.
- Monsieur le responsable de l'Agence Territoriale de Saint Jean d'Angély,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,
- L'entreprise SEC TP 17770 Saint Hilaire de Villefranche sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plassay, le 23 avril 2024 Le Maire, Patrice BACHEREAU